

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 6 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RH – mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune établi au 1^{er} octobre 2022 comme suit :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	12	2	14	13.60	9	2	11	10.60	3	0	3	3.00
Attachés territoriaux	4	0	4	4.00	4	0	4	4.00	0	0	0	0.00
Attaché hors classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attaché principal	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attaché	2		2	2.00	2		2	2.00				
Rédacteurs territoriaux	4	0	4	4.00	3	0	3	3.00	1	0	1	1.00
Rédacteur principal 1ère classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
Rédacteur principal 2ème classe												
Rédacteur	2		2	2.00	1		1	1.00	1		1	1.00
Adjoints administratifs territoriaux	4	2	6	5.60	2	2	4	3.60	2	0	2	2.00
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1		1	1.00					1		1	1.00
adjoint administratif territorial	2	2	4	3.60	1	2	3	2.60	1		1	1.00
Filière technique	7	0	7	7.00	4	0	4	4.00	3	0	3	3.00
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Ingénieur principal	1		1	1.00	1		1	1.00				
Ingénieur												
Techniciens territoriaux	4	0	4	4.00	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe												
Technicien	4		4	4.00	2		2	2.00	2		2	2.00
Agents de maîtrise territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Agent de maîtrise principal												
Agent de maîtrise	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints techniques territoriaux	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00	1	0	1	1.00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe												
Adjoint technique territorial principal 2ème classe												
Adjoint technique territorial	1		1	1.00					1		1	1.00

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière culturelle	10	0	10	10.00	9	0	9	9.00	1	0	1	1.00
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
bibliothécaire	2		2	2.00	2		2	2.00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
assistant de conservation principal 1ère classe	1		1	1.00	0		0	0.00	1		1	1.00
assistant de conservation principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
assistant de conservation	2		2	2.00	2		2	2.00				
Adjoints territoriaux du patrimoine	3	0	3	3.00	3	0	3	3.00	0	0	0	0.00
adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe												
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
adjoint territorial du patrimoine	1		1	1.00	1		1	1.00			0	
Filière médico-sociale	5	0	5	5.00	3	0	3	3.00	2	0	2	2.00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif	1		1	1.00	1		1	1.00				
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2		2	2.00	2		2	2.00				
Agents sociaux territoriaux	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00	2	0	2	2.00
agent social principal 1ère classe												
agent social principal 2ème classe												
agent social	2		2	2.00					2		2	2.00
Filière animation	2	11	13	9.26	2	10	12	8.96	0	1	1	0.30
Animateurs territoriaux	2	1	3	2.89	2	1	3	2.89	0	0	0	0.00
animateur principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
animateur principal 2ème classe		1	1	0.89		1	1	0.89				
animateur	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints territoriaux d'animation	0	10	10	6.37	0	9	9	6.07	0	1	1	0.30
adjoint territorial d'animation principal 1ère classe												
adjoint territorial d'animation principal 2ème classe		1	1	0.69		1	1	0.69				
adjoint territorial d'animation		9	9	5.69		8	8	5.39		1	1	0.30
TOTAL GÉNÉRAL	36	13	49	44.86	27	12	39	35.56	9	1	10	9.30

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE le tableau à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente